



**COMMUNE DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du 6 février 2024**  
**Liste des délibérations**

*Affichée et mise en ligne sur le site internet le 13 février 2024*

Les règles de publicité des actes des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale ont été modifiées par l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre d'excusés avec pouvoir : 6

Secrétaire de séance : Régine BRUGUIERE

<b>Objet des délibérations</b>	<b>Vote</b>
Délibération CM n°2024/001 : Eco-bourg – Phase 1 Champ du Chêne : cession de terrain à ASSEMBLIA	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2024/002 : Eco-Bourg – Phase 1 Champ du Chêne : convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec ASSEMBLIA	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2024/003 : Eco-bourg – Phase 2 Secteur de Bidouire : avenant n°1 à la convention de portage à l'Epf-Auvergne avec ASSEMBLIA	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2024/004 : Semaine franco-allemande champanneloise : vote d'une subvention exceptionnelle au Comité de jumelage	Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53.

Le maire,



Christophe VIAL